

Avenue Secrétan 16
CH-1005 Lausanne
Switzerland
T +41 21 310 04 00
F +41 21 320 84 17
info@brillantmont.ch
www.brillantmont.ch

BRILLANTMONT
International School

Conditions financières

Valable dès septembre 2011



Finance d'inscription

Une finance d'inscription de CHF 500.— doit être payée pour l'ouverture de la procédure d'admission.

Dépôt de garantie pour les élèves internes

Un dépôt de garantie de CHF 4 000.— est demandé pour chaque élève. Il sera intégralement remboursé à la fin du séjour. La place ne sera réservée et la demande de visa et du permis d'établissement ne sera faite que lorsque ce dépôt aura été payé.

Dépôt de garantie pour les élèves externes

Un dépôt de garantie de CHF 2 000.— est demandé pour chaque élève. Il sera intégralement remboursé à la fin de la scolarité. La place ne sera réservée que lorsque ce dépôt aura été payé.

Frais annuels

Ecolage et pension en francs suisses

Programme américain 6 th – 8 th Grade ou Programme britannique Years 7-9				
	Prix par année	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre
Internat 7 jours	64 000.—	26 000.—	19 000.—	19 000.—
Internat 5 jours	58 600.—	24 000.—	17 300.—	17 300.—
Externat	25 600.—	10 600.—	7 500.—	7 500.—

Programme américain 9 th – 10 th Grade ou Programme britannique Years 10-11 ou Programme de langues				
	Prix par année	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre
Internat 7 jours	66 000.—	27 000.—	19 500.—	19 500.—
Internat 5 jours	60 600.—	25 000.—	17 800.—	17 800.—
Externat	27 600.—	11 600.—	8 000.—	8 000.—

Programme américain 11 th – 12 th Grade ou Programme britannique Years 12-13				
	Prix par année	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre
Internat 7 jours	70 000.—	29 000.—	20 500.—	20 500.—
Internat 5 jours	64 600.—	27 000.—	18 800.—	18 800.—
Externat	31 500.—	13 100.—	9 200.—	9 200.—

Ces prix comprennent :

- Les cours du programme choisi
- Le logement et la pension complète (pour les élèves de l'internat)
- L'utilisation des installations de l'école
- L'accès illimité en temps d'utilisation à internet par le réseau sans fil (*wireless*)
- L'utilisation des programmes informatiques de l'école
- La participation aux différentes équipes sportives de l'école et les finances de championnat
- Le permis d'établissement et les taxes de séjour (élèves internes)
- L'uniforme sportif de l'école
- Les licences des programmes informatiques et la carte *wireless*
- Le prêt des livres scolaires
- La papeterie et les photocopies
- Le Yearbook.

Dépenses personnelles des élèves

L'évaluation de ces frais est relative à l'appréciation des parents.

1. Assurance maladie et accidents

L'assurance maladie et accidents est obligatoire pour tous les élèves sauf pour les élèves de nationalité suisse, ceux déjà domiciliés sur le territoire suisse et ceux obtenant une exemption délivrée par l'organe de contrôle. L'école remet aux parents les conditions générales d'assurance lors de l'inscription de l'élève. Le tarif de l'assurance en division privée et les frais d'infirmerie de l'école est fixé à CHF. 3 000.–/année (septembre à juin). En cas de départ un remboursement pro-rata temporis sera fait.

2. Argent de poche (pour les élèves internes)

L'argent de poche hebdomadaire peut être remis aux élèves par l'école. L'école conseille une somme variant de CHF 20.– à CHF 100.– par semaine et ceci en fonction de l'âge de l'élève. Les parents pourront mettre cette somme à disposition de l'école, selon leur libre choix. Par exemple:

- CHF 700.– (35 semaines à CHF 20.–)
- CHF 1750.– (35 semaines à CHF 50.–)
- CHF 3 500.– (35 semaines à CHF 100.–).

A tout moment, les parents ont accès à l'état des comptes en se connectant sur www.brilliantmont.ch avec leur *login* et en cliquant sur l'onglet «finance».

Si le compte est épuisé, les parents devront le réalimenter. Aucun argent de poche ne sera remis si la somme n'est pas couverte. Au départ de l'élève, le solde sera crédité au compte de l'élève.

3a. Frais supplémentaires pour les élèves internes

Un dépôt de CHF 6 000.– est demandé à l'arrivée de l'élève. Il sert à couvrir ses besoins personnels, par exemple:

- Les leçons privées (individuelles ou collectives)
- Les activités extra-scolaires en option
- Les leçons de musique, de tennis, d'équitation
- Les finances d'examens
- Les excursions, les spectacles et les activités liées à la vie de l'internat
- Les frais dentaires
- L'équipement et la location du matériel de ski ou snowboard
- La blanchisserie (si demandée)
- Le transfert de et à l'aéroport (si demandé)
- Toute dépense privée autorisée par les parents pour autant que la couverture soit assurée
- La configuration d'un ordinateur portable personnel.

A tout moment, les parents ont accès à l'état du compte grâce au système Intranet de l'école. Si le dépôt est épuisé, nous demandons son renouvellement. A la mi-août, un décompte final est établi. Le solde du dépôt est remboursé.

L'achat d'un ordinateur, la participation aux voyages organisés par l'école, l'achat de billets d'avion et toute dépense supérieure à CHF 1 000.– font l'objet d'une facturation séparée.

Dans le cadre de l'internat, toutes les activités organisées pour la journée ou la soirée sont obligatoires pour les élèves des Grades 6 à 8/ Years 7-9. Pour les élèves des Grades 9 à 12/ Years 10-13, plusieurs activités sont obligatoires. Ces dépenses sont déduites du dépôt des besoins personnels.

3b. Frais supplémentaires pour les élèves externes

Un dépôt de CHF 800.– est demandé à l'arrivée de l'élève. Il sert à couvrir ses besoins personnels, par exemple:

- Les leçons privées (individuelles ou collectives)
- Les activités extra-scolaires en option
- Les finances d'examens
- Les excursions et les spectacles
- Toute dépense privée autorisée par les parents pour autant que la couverture soit assurée.

A tout moment, les parents ont accès à l'état du compte grâce au système Intranet de l'école. Si le dépôt est épuisé, nous demandons son renouvellement. A la mi-août, un décompte final est établi. Le solde du dépôt est remboursé.

Transport et repas de midi

Les élèves externes ont la possibilité de prendre le repas de midi à l'école.

Chaque matin à 8h, un transport est organisé depuis la gare principale de Lausanne.

Un formulaire d'inscription avec les conditions financières est envoyé aux parents avant le commencement du trimestre. Cela fait l'objet d'une facturation séparée.

TVA (taxe sur la valeur ajoutée)

La TVA est ajoutée à la facture, la somme est calculée en fonction de la loi appliquée aux internats suisses.

Païement en retard

En cas de retard dans le paiement de l'écologie et de la pension ou des dépenses personnelles, l'école se réserve le droit d'annuler une inscription ou de ne pas accepter le retour d'un élève.

En cas de litige entre les parents et l'école, le tribunal compétent est à Lausanne.

Conditions de paiement

Pour l'internat

Pour une année scolaire qui débute en septembre

- Les deux premiers trimestres (septembre à mars) sont dus avant le 31 juillet
- Le troisième trimestre (avril à juin) est dû avant le 31 janvier.

Pour une année scolaire qui débute en janvier

- Les deux premiers trimestres (janvier à juin) sont dus avant le 30 novembre
- Le troisième trimestre (septembre à décembre) est dû avant le 31 juillet.

Pour une année scolaire qui débute en avril

- Les deux premiers trimestres (avril à décembre) sont dus avant le 28 février
- Le troisième trimestre (janvier à mars) est dû avant le 30 novembre.

Pour l'externat

- Le premier trimestre (septembre à décembre) est dû avant le 31 juillet
- Le deuxième trimestre (janvier à mars) est dû avant le 30 novembre
- Le troisième trimestre (avril à juin) est dû avant le 28 février.

Mode de paiement

- Par chèque bancaire à l'ordre de BRILLANTMONT INTERNATIONAL SCHOOL SA
- par virement bancaire auprès de UBS SA à Lausanne, compte No 519266.01X
Swift UBS Zurich: UBSWCHZH80A, Clearing 0243, IBAN: CH790024324351926601X
- Par virement postal au compte de chèques postaux No 10-15032-8.

Annulation d'une réinscription d'un élève actuel / départ d'un élève actuel en cours d'année

Le départ d'un(e) élève doit être annoncé par écrit selon les conditions suivantes:

- avant le 31 octobre pour tout élève qui quitte l'école à la fin de décembre
- avant le 31 janvier pour tout élève qui quitte l'école à la fin de mars
- avant le 31 mars pour tout élève qui ne poursuit pas la prochaine année scolaire.

Si ces délais ne sont pas respectés le trimestre suivant est entièrement dû et le dépôt de garantie n'est pas remboursé.

Renvoi

Lors d'un renvoi d'un(e) élève en cours de trimestre, celui-ci est entièrement dû et si l'évènement a lieu dans les derniers 30 jours du trimestre, le trimestre suivant est entièrement dû et le dépôt de garantie n'est pas remboursé.

Annulation de l'inscription d'un nouvel élève

L'annulation de l'inscription d'un(e) nouvel(le) élève doit être annoncée par écrit selon les conditions suivantes:

- avant le 31 juillet pour tout élève qui aurait dû commencer l'école en août / septembre
- avant le 30 novembre pour tout élève qui aurait dû commencer l'école en janvier
- avant le 28 février pour tout élève qui aurait dû commencer l'école en avril.

Si ces délais ne sont pas respectés le trimestre suivant est entièrement dû et le dépôt de garantie n'est pas remboursé.

L'admission d'un(e) élève à Brillantmont implique l'acceptation des conditions financières par les parents ou le représentant légal.

